



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ÉCLAIRAGE

NOTE DE CONJONCTURE



Février 2023

Note de conjoncture - Risques d'orages en Europe

Une inflation persistante sans compensation salariale à la hauteur, une remontée des taux d'intérêt trop rapide ralentissant un investissement privé atone, une politique de réduction des dépenses publiques sans préserver les investissements d'avenir... Sans changement rapide de cap et davantage de solidarité, l'Europe pourrait répéter les erreurs du passé.

1) Brouillard sur l'économie mondiale

Les perspectives économiques pour l'année 2023 sont à l'image d'un temps d'hiver : brumeuses. Il est difficile de savoir de quoi l'avenir économique sera fait. Si les incertitudes se réduisent progressivement sur l'approvisionnement en énergie pour l'hiver 2023, particulièrement en Allemagne, les fragilités persisteront pour l'hiver suivant, ce qui pourrait durablement réduire le niveau production.

Le pessimisme ambiant sur la croissance économique dans la zone euro n'est toutefois pas unanime. Plusieurs facteurs pourraient augmenter la production à court terme : (1) la dépense de la surépargne accumulée par les plus aisés pendant la pandémie accroîtrait la consommation ; (2) la dépréciation de l'euro renchérit certes le coût des importations énergétiques mais favorise aussi les exportations européennes sur les marchés mondiaux ; (3) la fin de la politique « zéro-Covid » liée aux mouvements populaires en Chine pourrait réduire la perturbation des approvisionnements (sous réserve que l'épidémie de Covid-19 reste sous contrôle) ; (4) le soutien budgétaire persistant des Etats permet de limiter l'effondrement de la consommation.

L'optimisme aux Etats-Unis n'est pas non plus consensuel. L'appréciation du dollar et la hausse des taux d'intérêt pourraient ralentir la croissance américaine. La politique monétaire de la banque centrale américaine (la réserve fédérale) est par ailleurs susceptible de provoquer des effets récessifs sur le marché immobilier américain et moins d'investissements dans les pays émergents.

A moyen terme, la divergence entre les économies devrait s'accroître. C'est également vrai à l'intérieur de la zone euro, où le risque de fragmentation monétaire existe toujours. Les pays du Sud de l'Europe et les pays périphériques de la zone euro pourraient connaître des tensions sur la dette publique et privée si aucune avancée sur la mutualisation des coûts de la relance n'est faite au niveau européen (via un mécanisme d'assurance commun entre Etats par exemple).

2) Nébulosité variable sur la France

Pour la France, les prévisions économiques tablent sur un ralentissement du taux de croissance du PIB, qui devrait se situer autour de 0,3 % en 2023 (1,2 % en 2024). Alors que le taux d'inflation est aujourd'hui de 5,9 %¹, la hausse des prix ne devrait pas se réduire avant 2024 et s'approcher de l'objectif de 2 % d'inflation de la Banque centrale européenne (BCE) seulement à partir de 2025. L'inflation est particulièrement forte sur l'alimentation (12,1 %) et l'énergie (15,1 %). Dans ce contexte de faible croissance et de hausse de l'inflation, la dette publique devrait se réduire dans les deux prochaines années (pour atteindre 110,2 % du PIB en 2024).

S'agissant du niveau de production, tous les secteurs (hors services) affichent des pertes au troisième trimestre 2022 par rapport aux niveaux du quatrième trimestre 2019 : -5,7 % pour l'industrie manufacturière et -5,6 % pour l'agriculture, avec une valeur ajoutée globale qui dépasse de 1 point le niveau d'avant crise. Les services ont en revanche progressé et affichent un écart de +3,2 % au troisième trimestre 2022. Mais l'activité varie selon les sous-secteurs. L'activité est très dynamique dans les services financiers et assurances ainsi que dans les services de l'information et de la communication

L'année 2022 a été marquée par une remontée relative des défaillances d'entreprise (autour de 41 000)². Cette accélération des défaillances peut s'expliquer par deux facteurs : d'une part, le contre coup de la pandémie, des entreprises soutenues pendant la crise disparaissant avec l'extinction des aides (café, hôtels, restaurants) ; d'autre part, la crise énergétique et l'inflation concomitante (matériaux, alimentaire) gonflent des coûts, ce qui met à mal certaines filières (restauration, transport, construction, services). Les impacts se révèlent plus forts dans certains territoires spécialisés (industries métallurgiques en Hauts-de-France, industrie agroalimentaire en Bretagne). Selon la Banque de France, les défaillances ont concerné 29 grandes entreprises et entreprises de taille intermédiaire, 1 082 PME et 38 092 micro-entreprises, pour un total d'environ 140 000 emplois supprimés. Au-delà d'industries malmenées dans leur stratégie ou énérgo-intensives (Fonderies du Poitou, Fonderie SAM, Geoxia Maisons Phénix) ou d'entreprises de services percutées par des changements structurels de consommation (Camaïeu, Burton, San Marina, Place du Marché/Toupargel)³, il s'agit d'être vigilant sur la situation des artisans et des commerces de proximité (boulangers, charcutiers traiteurs, supérettes...).

Parallèlement, les transformations à l'œuvre se traduisent aussi par des investissements et des recrutements ; les créations d'entreprise restent dynamiques (plus d'un million), en particulier dans certaines filières :

- le numérique, avec la création, prévue à Grenoble, d'une giga factory de microprocesseurs entre STMicroelectronics et GlobalFoundries (5,7 Md € d'investissement et 1 000 emplois), et 25 000 offres d'emplois programmés en 2023 dans les entreprises de service (CapGémini, SopraStéria, Alten, CGI, Atos, Segula Technologies) ;
- 25 000 créations d'emplois annoncées dans la construction-environnement pour les rénovations et le traitement de l'eau (Véolia, Vinci, Saint Gobain) ;
- dans le luxe, des nouveaux ateliers et emplois sont annoncés chez Hermès, (500 en Charente et Gironde), LVMH (500 dans le Loir-et-Cher), Algo (350 dans l'Aude) ou Noras (250 dans la Sarthe).

¹ En glissement sur un an, chiffre de décembre 2022, mesuré par l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC). L'indice harmonisé des prix à la consommation (IPCH), qui sert pour comparer les pays européens entre eux est de 6 % en 2022 et 2023.

² Elles étaient autour de 30 000 en 2021 et 2020, la moyenne sur la décennie 2008-2018 tournant autour de 60 000.

³ Sans compter, dans certains cas, des pratiques d'optimisation fiscale délétères pour l'emploi.

Face à la flambée des prix de l'énergie, beaucoup d'entreprises revoient leur consommation énergétique voire leurs niveaux de production, jusqu'à mettre à l'arrêt certaines unités de production. Aujourd'hui, l'inquiétude porte principalement sur les industries fortement consommatrices d'énergie (gaz ou électricité) : la sidérurgie, les verriers, la cimenterie, les papetiers et la chimie au sens large. Les exemples de réduction des activités de production se multiplient en France, par exemple chez le chimiste Kem One, Aluminium Dunkerque ou le producteur de zinc Nyr-star, le fabricant d'engrais Yara ou encore les fabricants de verre Arc et Durex, qui ont annoncé début septembre la mise en veille de tout ou partie de leur activité de production pour une période de 4 mois. Par effet de contagion, dans l'agro-alimentaire pour les chaînes de chaud et de froid, plusieurs entreprises sont confrontées à des coûts exponentiels : Andros (confitures), Bigard (viandes), Danone, Sill ou Laïta (produits laitiers), Fleury Michon (charcuterie), Téréos (sucre), Cofigéo William Saurin (plats préparés). Avec un hiver plus clément que prévu, la remise en route progressive des réacteurs nucléaires chez EDF et la décrue des prix du gaz et de l'électricité, la catastrophe annoncée n'a pas eu lieu. Néanmoins, le coup de semonce doit inviter les industriels à transformer profondément leurs modèles pour plus de sobriété et pour décarboner plus rapidement leurs activités.

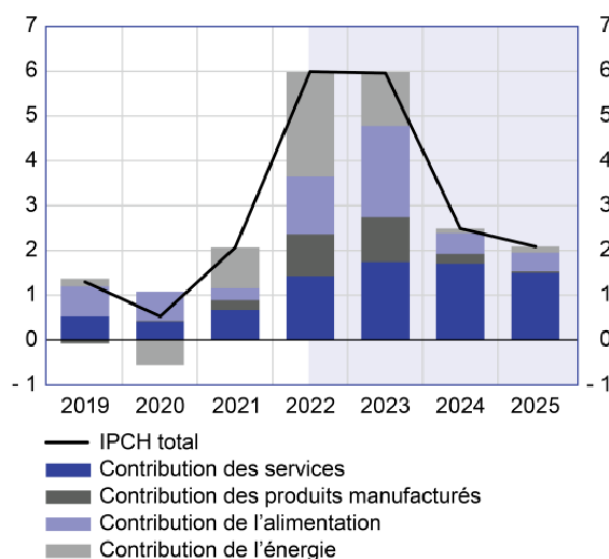
3) Les foudres de l'inflation

Il existe plusieurs manières d'appréhender l'inflation.

- L'origine interne ou externe : l'inflation actuelle provient essentiellement de facteurs étrangers (hausse des prix de l'énergie importée, hausse du prix des matières premières, problèmes d'approvisionnement).
- Une inflation causée par les hausses de salaires ou de profits. L'analyse économique démontre que les travailleurs ne sont pas la cause de l'inflation actuelle. Les calculs de la BCE montrent que l'inflation s'explique majoritairement par les profits (dans l'énergie par exemple, la hausse des prix alimente la hausse des profits).
- Une inflation causée par l'offre ou la demande : La hausse des prix actuelle provient de facteurs du côté de l'offre (difficultés d'approvisionnement et prix des intrants notamment).

Graphique 1 : Evolution et décomposition de l'inflation (mesurée par l'IPCH⁴)

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



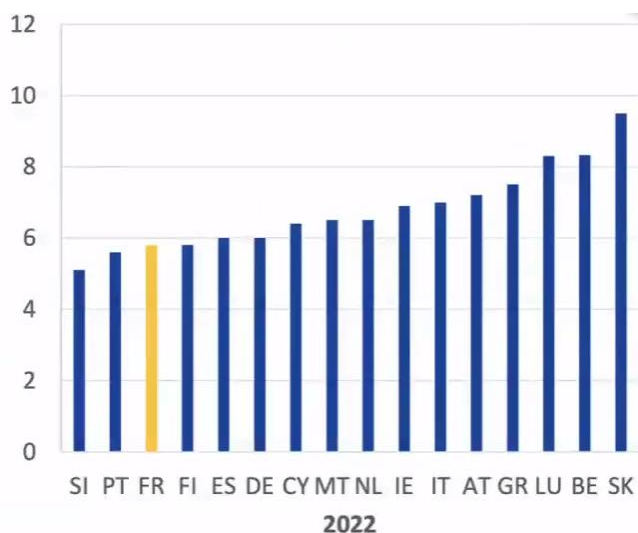
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

⁴ Indice harmonisé des prix à la consommation.

Par-delà les causes, l'inflation peut être durable ou provisoire. La forte inflation actuelle, liée à la reprise économique post-pandémie et à la guerre en Ukraine, ne devrait pas durer à moyen terme. Structurellement, l'économie mondiale est plutôt sous l'effet de tendances désinflationnistes de long terme (excès mondial d'épargne, inégalités, insuffisance d'investissement dans la transition écologique notamment), qui sont défavorables à l'installation d'une inflation durable. Mais les chocs inflationnistes vont se multiplier sous l'effet des changements environnementaux (par exemple les périodes de sécheresse augmenteront et déstabiliseront les prix alimentaires ; par-delà la flambée actuelle, le coût de l'énergie est orienté à la hausse). Le risque d'une inflation inégalement répartie (au détriment des plus pauvres) est donc bien réel. Combiné à une faible création de richesses, cela aggraverait les inégalités entre les ménages et entre les travailleurs.

Le taux d'inflation en France est plus faible que dans le reste de la zone euro, notamment du fait d'une moindre dépendance aux sources d'énergie provenant de Russie. Mais cela ne signifie pas que la situation des travailleurs soit nécessairement meilleure. La croissance des salaires est en effet plus faible en France que dans les autres pays européens.

Graphique 2 : évolutions des salaires nominaux en Europe (en %)



*Note : Hors pays baltes (croissance des salaires d'environ 14 % mais inflation encore plus forte).
Barre jaune = France. Source : Commission européenne.*

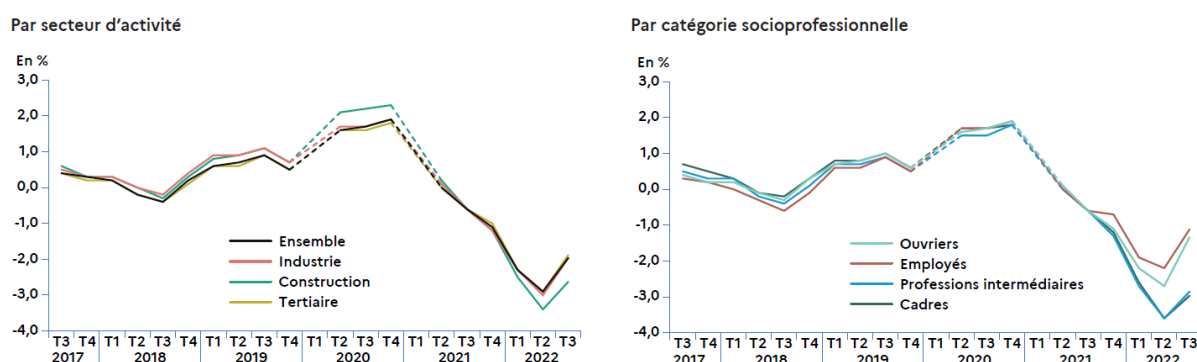
Il n'existe pas de spirale inflationniste – et la Banque de France le confirme – ni de « désancrage des anticipations d'inflation » (une hausse du niveau d'inflation attendue dans le futur). S'il existait une boucle auto-entretenu entre hausse des salaires et hausse des prix – ce qui n'est pas le cas – l'inflation viendrait à durer plus longtemps.

La politique monétaire, en augmentant les taux d'intérêt pour réduire l'investissement, fait fausse route depuis le début de l'année 2022. L'augmentation des taux de la BCE n'a pas de conséquence directe et rapide sur le niveau des prix de l'énergie. La banque centrale n'a pas de prise sur l'approvisionnement en énergie ; c'est à la politique budgétaire (donc aux Etats) de s'en préoccuper. La France le démontre d'ailleurs avec le bouclier tarifaire : cette politique de contrôle des prix énergétiques (qui, faute de ciblage, bénéficie davantage aux plus riches) augmente certes la dette publique mais réduit directement l'inflation. Au contraire, en ralentissant les investissements publics et privés nécessaires à la transition écologique, la politique de hausse des taux de la BCE ne favorise pas la maîtrise des coûts de l'énergie à moyen terme. Les erreurs de 2011 – lorsque la BCE avait augmenté trop tôt et trop fort ses taux – semblent se répéter. La reprise et l'emploi avaient alors été durablement entravés dans la zone euro.

4) Grand froid sur les salaires

Depuis le second trimestre 2021, les prix augmentent plus vite que les salaires. Cela entraîne une perte du niveau de vie des travailleurs. Calculé au troisième trimestre 2022, la première ligne de la fiche de paie (le salaire mensuel de base) a ainsi diminué de 2 % en un an en moyenne, compte tenu de l'inflation. Compte tenu de l'inflation, le salaire moyen par tête ne devrait pas retrouver son niveau de 2019 avant mi-2024. Mais cela ne doit pas faire oublier que certains travailleurs n'ont pas eu ou que peu de compensation, en particulier par le biais de primes (prime « Macron » ou de « partage de la valeur ») face à l'inflation. L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) estime que le pouvoir d'achat des ménages a connu sa plus forte baisse depuis plus de quarante ans (en excluant la période du premier confinement). Le coût de l'inflation importée n'est clairement pas partagé de manière équitable : les travailleurs paient un lourd tribut.

Graphique 3 : évolution des salaires (mesuré par le glissement annuel des salaires mensuels de base)



Avertissement : les glissements annuels aux T1 2020 et T1 2021 ne peuvent pas être calculés.

Champ à partir du 2^e trimestre 2018 : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Champ jusqu'au 1^{er} trimestre 2018 : champ précédent hors Drom, hors associations de loi 1901 de l'action sociale et hors syndicats de copropriété.

Sources : Dares, enquête trimestrielle Acemo ; Insee, indice des prix à la consommation.

L'indexation du salaire minimum sur l'inflation permet aux plus faibles salaires d'être relativement protégés face aux hausses de prix. La proportion de salariés concernés par la revalorisation du Smic continue de croître depuis la précédente crise économique (2008-2009). Au 1^{er} janvier 2022, 2,5 millions de salariés du secteur privé (hors agriculture) ont été concernés par la revalorisation du SMIC horaire⁵, dont 1,4 million de femmes (soit 55,3 % alors qu'elles représentent moins de la moitié des salariés)⁶. Le pourcentage de salariés concernés par la revalorisation du Smic se situe à un niveau historiquement élevé : 13 % en 2020, 12 % en 2021 et 14,5 % en 2022. Pour retrouver une situation similaire, il faut remonter à 2006, avec un taux de 15,1 %. Cela signifie que de plus en plus de salariés sont payés au plus bas salaire possible et que la négociation salariale dans un grand nombre de branche fonctionne mal puisqu'elle ne permet pas de réduire la proportion de travailleurs payés au Smic.

Encore une fois, la revalorisation automatique du Smic au 1^{er} janvier 2023 a conduit un grand nombre de branches, qui n'avaient pas anticipé cette augmentation (voire pas suffisamment revalorisé leurs premiers niveaux) à se retrouver en situation de non-conformité au regard du Smic. Parmi les 171 branches du secteur général de plus de 5 000 salariés et à la suite de la revalorisation du 1^{er} janvier 2023, 137 branches se sont retrouvées en situation de non-conformité (dont 72 étaient déjà sous le smic en décembre 2023).

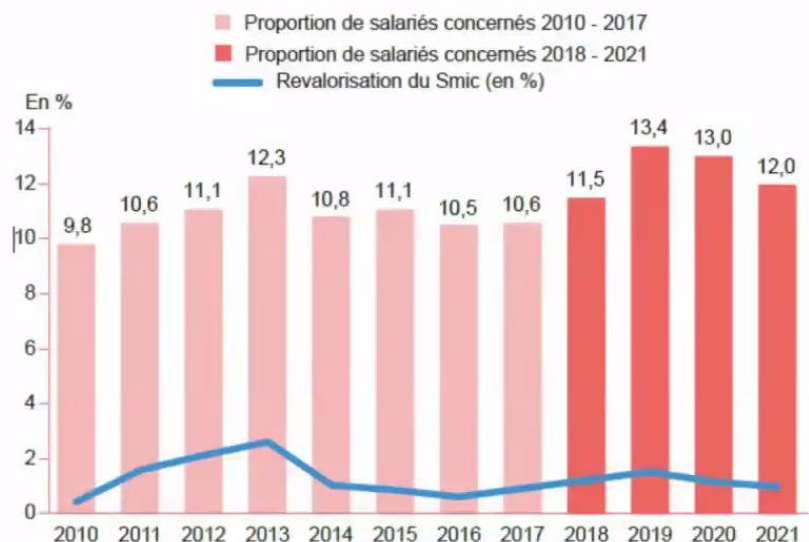
La France des bas salaires connaît un dégradé de situations, avec des difficultés qui s'accumulent sous l'effet de l'inflation. En particulier, il existe une zone grise des revenus que l'on pourrait situer entre le seuil de pauvreté officiel (1 128 € pour une personne seule en 2020)

⁵ Soit 14,5 % des salariés sur ce champ. Source : mesure réalisée auprès des entreprises avec le concours de Corinne Darmaillacq (Dares) à la demande du groupe d'experts sur le Smic.

⁶ Cette part est néanmoins en recul de 4 points par rapport à l'année 2021 qui était de 59,3 %.

et un budget minimum pour vivre décemment et sereinement. Il s'agit d'une France des travailleurs qui, sans être forcément aux abois, connaît des difficultés récurrentes ou des renoncements contraints dans son quotidien. En son sein se diffuse un sentiment de pauvreté qui s'étend bien au-delà des populations reconnues comme pauvres selon les critères habituels de la statistique publique.

Graphique 4 : relèvements du Smic et proportion de salariés concernés



Note : en 2012, la revalorisation a été anticipée au 1^{er} décembre 2011 et l'information a donc été collectée à cette date, et non au 1^{er} janvier 2012.

Lecture : 12,0 % des salariés bénéficient de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2021.

Source: Pinel (2021)

Selon une étude de l'IRES⁷, un couple avec deux enfants aurait besoin aujourd'hui de 3 744 € pour vivre correctement, contre 3 342 € huit ans plus tôt. Depuis 2014, les coûts qui se sont le plus alourdis en moyenne sont ceux de la « vie sociale » (vacances, sorties culturelles), suivi de l'alimentation (forte hausse du coût des produits frais), des transports (envolée des prix du gazole, coût de l'entretien, frais d'assurance) et du logement (électricité et chauffage). Au-delà des moyennes, le problème de la hausse du coût de la vie sans compensation salariale est particulièrement aigu pour les familles monoparentales. La redistribution par la protection sociale corrige en partie ces écarts entre forte hausse des prix et hausse modeste des salaires, sans les annuler pour autant.

5) Un marché du travail guère ensoleillé

Le taux de chômage (actuellement de 7,3 %) devrait légèrement remonter en 2023 et 2024 (jusqu'à un pic à 8,4 %). Après de très fortes créations d'emplois en 2021 et 2022, le niveau d'emploi total avait retrouvé son niveau pré-pandémie mi-2022. Cependant, les années 2023 et 2024 devraient afficher des destructions nettes d'emploi (environ -150 000 par an), si rien n'est fait pour accroître l'investissement public et privé. Les moindres créations d'emploi expliquent la future hausse du chômage, et la réforme de l'assurance chômage n'améliorera aucunement la situation.

Le marché du travail est dans la situation particulière d'un taux de chômage bas (censé donner davantage de pouvoir de négociation aux salariés) où, malgré tout, les salaires n'augmentent pas. Le concept de « monopsonie » peut nous aider à expliquer cette

⁷<https://www.ires.fr/index.php/component/k2/item/6604-eclairages-24-vivre-au-minimum-des-dependances-qui-augmentent-plus-vite-que-l-inflation>

apparente contradiction, qui conjugue effet structurel et conjoncturel. Concrètement, le monopsonne est une situation dans laquelle le pouvoir des employeurs est tel que les travailleurs ne sont pas payés à hauteur de leur productivité. De plus en plus de secteurs du marché du travail sont dans cette situation où les employeurs ont un pouvoir significatif pour fixer de manière unilatérale les salaires et les conditions de travail.

Graphique 5 : Evolution du taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

En cause : la concentration du marché du travail, avec quelques employeurs pour une multitude de travailleurs, et le faible pouvoir de négociation des travailleurs dans certains secteurs. Cette situation donne un grand pouvoir aux employeurs pour imposer des bas salaires car ils savent que les travailleurs ont peu d'options alternatives. Ce comportement affecte non seulement les salaires, mais détériore aussi le niveau d'emploi et sa qualité. Le monopsonne du marché du travail existe généralement dans la plupart des cas où les travailleurs sont contraints dans leur faculté à changer d'emploi du fait de facteurs multiples comme les conditions de logement ou la situation familiale.

Selon l'OCDE⁸, un travailleur sur six est employé dans un marché « modérément » ou « fortement » concentré (le niveau français correspond à la moyenne de l'OCDE). Les secteurs les plus concernés par la situation de monopsonne - c'est à dire les secteurs où les travailleurs ont de plus de mal à négocier leur salaire - sont la santé (des métiers majoritairement occupés par des femmes qui sont trop souvent contraintes par leur situation familiale), l'artisanat (davantage présent dans les zones rurales où le marché du travail est plus concentré), la propreté, la pêche et l'agriculture. En France, une augmentation de 10 % de la concentration du marché du travail (hausse du pouvoir des employeurs) conduit à une baisse du salaire moyen de 0,2 à 0,3 %. Mais dans les secteurs les plus concentrés, la baisse de salaire peut aller jusqu'à 5 %.

⁸ OECD Employment Outlook 2022: Building Back More Inclusive Labour Markets, Monopsony and concentration in the labour market
<https://www.oecd-ilibrary.org/sites/0ecab874-en/index.html?itemId=/content/component/0ecab874-en#chapter-d1e12075>

Cela a aussi d'importantes conséquences sur les inégalités salariales⁹. Un tiers des inégalités salariales ne provient pas des différences entre salariés, mais s'explique par le pouvoir des entreprises à négocier et fixer des salaires faibles. Ce phénomène est aussi valable pour les inégalités de genre (25 % de ces inégalités s'explique par le pouvoir de négociation des entreprises). Combattre les effets négatifs des inégalités sur le marché du travail suppose de renforcer la négociation collective pour améliorer les salaires et les conditions de travail. C'est ce à quoi nous nous employons à travers nos revendications en matière de gouvernance des entreprises ou de révision des ordonnances CSE, mais cela repose aussi sur notre nombre d'adhérents et notre représentativité dans les CSE.

6) Sombres nuages sur la stratégie française et européenne

Avec le blocage des prix de l'énergie (« bouclier tarifaire ») par le gouvernement, la France affiche certes un taux facial d'inflation plus faible que les autres pays européens, ce qui a pour effet de modérer les hausses salariales. La stratégie du gouvernement français est en effet de limiter les hausses de salaires (y compris du SMIC) pour gagner en compétitivité. Cette politique doit être nommée par son vrai nom : c'est une stratégie de dévaluation interne. La CFDT ne peut s'en satisfaire.

D'une part, car c'est une politique non coopérative avec les autres pays européens : c'est précisément ce que reprochait la France à l'Allemagne dans les années 2000. Il n'est donc pas raisonnable d'adopter une politique de compression du prix du travail que l'on critiquait quelques années plus tôt. C'est précisément avec l'instauration d'un salaire minimum en Allemagne et ses hausses fortes, successives et planifiées que ce pays a rompu avec la stratégie de dévaluation compétitive, nuisible pour la convergence économique et l'harmonie européenne. La construction européenne doit s'opérer par une convergence sociale et environnementale par le haut et non par l'alignement sur le moins disant.

Ainsi, alors que la valeur du commerce mondial atteint un pic en 2022 (sous l'effet principal de la hausse des prix des matières premières), le problème de compétitivité en France n'est pas lié aux salaires prétendument trop élevés des travailleurs, mais bien aux manques de formation et d'investissements dans les secteurs d'avenir, en particulier dans la transition énergétique.

Circonstances aggravantes, les enquêtes réalisées auprès des entreprises mettent en exergue l'insuffisance du carnet de commandes. Cela signifie qu'au problème structurel d'offre (pénurie d'approvisionnement, hausse du prix des matières premières, insuffisance d'investissement dans la transition énergétique, etc.), les entreprises font aussi face à un problème de demande : freiner les augmentations salariales aggrave donc les perspectives d'activité.

Il est urgent de passer d'un modèle de réduction des coûts (qui a occasionné des délocalisations aveugles) à un modèle d'autonomie stratégique ouverte et durable. Cela implique de réduire les dépendances de l'Union européenne et de renforcer sa politique économique et industrielle au service de la transition écologique juste : développer des technologies bas carbone ; développer des filières françaises et transeuropéennes liées aux besoins fondamentaux (alimentation, santé, eau, énergie, mobilités, etc.) ainsi que des emplois de qualité ; adapter sa politique commerciale et diplomatique aux nouvelles dépendances liées à la transition écologique (notamment les substances stratégiques comme le cobalt, le cuivre, le lithium, etc.) ; développer l'économie circulaire pour réduire les consommations de ressources primaires ; mettre en œuvre le mécanisme équitable

⁹ OECD Employment Outlook 2022, https://www.oecd-ilibrary.org/employment/oecd-employment-outlook-2022_1bb305a6-en

d'ajustement carbone aux frontières (afin de restaurer la concurrence avec les pays moins disant environnementalement).

Il n'est donc pas surprenant de constater l'insuffisante contribution de la France à l'objectif de développement durable n°8, « *promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous* », qui inclut l'évolution de la création de richesse par habitant, l'accès à l'emploi (notamment des jeunes), les conditions de travail et l'autonomie financière des citoyens. En comparaison européenne, la France se situe ainsi à la dixième place, derrière le Danemark, les Pays-Bas ou encore la Suède.

Parallèlement, l'empreinte carbone¹⁰ de la France (un des indicateurs retenus pour le suivi national de l'objectif de développement durable n°13, « *Lutte contre les changements climatiques* ») diminue trop peu depuis 2010 ; celle de l'Europe à 27 stagne depuis 2014. Dans son dernier rapport sur l'état de la France 2022, le CESE appelle ainsi à « *Changer de boussole, dépasser l'urgence et préparer l'avenir* ». Les décideurs politiques ont certes une responsabilité en la matière. Mais les entreprises aussi ont un rôle crucial à jouer : accélérer la transition énergétique et écologique en s'appuyant sur le dialogue social.

* * *

Ainsi, si l'avenir économique reste difficilement prévisible, et alors qu'on pensait la crise liée à la pandémie de courte durée, la crise dure et une récession ne peut totalement être exclue en 2023. Dans ce contexte difficile pour l'emploi, les réformes de l'assurance chômage et du système de retraites arrivent au plus mauvais moment. Loin d'améliorer le quotidien des travailleurs, l'emploi et sa qualité, elles risquent d'exacerber les tensions.

¹⁰ L'empreinte carbone permet d'apprécier les pressions sur le climat de la demande intérieure française, quelle que soit l'origine géographique des produits consommés, donc exportations incluses.